ANNEXE 26

Wallonie

CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

URBANISME
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir que le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme portant la référence **D.U. n°101/26.**
Les demandeurs sont Monsieur RIGNANESE Pascal et Madame NKUIKEU Roseline domiciliés à la rue de Lodelinsart, 226 à 6061 Montignies-sur-Sambre.
Le terrain concerné est situé rue de la Prairie, 23 à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont et cadastré division 1, section A n°302R15.
Le projet est de type : la transformation et l'extension d'une habitation entre-mitoyenne
- le projet privé non conforme à la zone de services publics et d'équipements communautaires ;
- le projet s'écarte du SOL : non conforme du point de vue des matériaux d'élévation.
L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Service Urbanisme, rue Saint-Germain, 10 à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont (Bibliothèque communale) :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 **uniquement sur rendez-vous** en téléphonant au 064/43.13.33 ;
- Le mercredi 25 novembre jusqu'à 20h **uniquement sur rendez-vous** en téléphonant au 064/43.13.33 ;
- Le samedi 28 novembre de 10h à 12h **uniquement sur rendez-vous** en téléphonant au 064/43.13.33 ;
- Une permanence se tiendra le mercredi 25 novembre 2026.

L'enquête publique est ouverte le 16 novembre 2026 et clôturée le 30 novembre 2026.
Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Chaussée Romaine, 42A à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont ;
- par télécopie au numéro 064/43.12.44
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@7160.be avec comme objet « Réclamation – D.U. n°101/26 – rue de la Prairie, 23 ».
- remises au Service Urbanisme dont le bureau se trouve rue Saint-Germain, 10 à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : « Réclamation – D.U. n°101/26 – rue de la Prairie, 23 ».
Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.
La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 30 novembre 2026 à à la bibliothèque communale, service urbanisme.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Madame COLPIN Geneviève qui est la personne chargée de donner des explications sur le projet dont le bureau se trouve à la rue Saint-Germain, 10 à 7160 Chapelle-lez-Herlaimont.

Fait à Chapelle-lez-Herlaimont le 3 novembre 2026.

Par le Collège,

La Directrice Générale,

Emel ISKENDER

Administration Communale de Chapelle-lez-Herlaimont - Hainaut -

Le Bourgmestre,

Mourad SAHLI